



Communauté Européenne

MINISTERE CHARGE DES TRANSPORTS MINISTERE CHARGE DES TRANSPORTS MINISTERE CHARGE DES TRANSPORTS MINISTERE CHARGE DES TRANSPORTS MINISTERE CHARGE DES TRANSPORTS MINISTERE CHARGE DES TRANSPORTS MINISTERE CHARGE DES TRANSPORTS MINISTERE CHARGE DES TRANSPORTS MINISTERE CHARGE DES TRANSPORTS MINISTERE CHARGE DES TRANSPORTS

Ministère chargé des Transports

Licence n° 2014/82/0001197

pour le transport international de voyageurs par route pour compte d'autrui effectué par autocar et autobus

Copie certifiée conforme n° 0082

Le titulaire de la présente licence (1) TRANSAVOIE
926 AV DE LA HOUILLE BLANCHE
73000 CHAMBERY
379442890

est admis à effectuer, sur le territoire de la Communauté, des transports internationaux de voyageurs par route pour compte d'autrui dans les conditions fixées par le règlement (CE) n° 1073/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes pour l'accès au marché international des services de transport par autocars et autobus et conformément aux dispositions générales de la présente licence.

Observations particulières :

La présente licence est valable du 10/06/2014 au 09/06/2019

Délivrée à LYON(FRANCE)
le 10/06/2014

Ministère chargé des Transports
Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
RHÔNE - ALPES

Pour le Préfet de Région
et par subdélégation le chef du service
transports et véhicules
Joel DARMIAN

(1) Nom ou raison sociale et adresse complète du transporteur.
(2) Signature et cachet de l'autorité ou de l'organisme compétent qui délivre la licence.